

peuple. Si, sur certains points, il vous semble que je lâche, j'espère qu'à la réflexion vous vous apercevrez que je rétablis le droit et la vérité et que, par là, je sers la communauté.

Ainsi soit-il.

ÉPILOGUE. — *Le secrétaire de mairie, arrivé depuis deux mois, étouffant dans un village dont l'union s'était ressoudée, repartait deux mois plus tard.*

MORALITÉ. — *Il est un plan sur lequel le christianisme peut actuellement surclasser à coup sûr le communisme, c'est celui de l'union de tous. La charité chrétienne recueille plus sûrement l'adhésion profonde du peuple que la division et la haine.*

II

L'article publié sous ce titre dans notre numéro de décembre, a suscité quelques réactions. Faut-il dire que nous nous y attendions tellement, que... nous avions pris nos précautions. Nous avions fait contrôler, avant la publication de ce sermon authentique, la valeur des principes d'action qu'il sous-entendait.

Aujourd'hui, le R. P. Chenu veut bien nous donner une note théologique sur le sujet. Elle ne s'attarde guère qu'à un seul considérant : la charité (et donc l'union qui en est une expression) n'a pas seulement à régler les relations entre individus, mais aussi les relations « communautaires », vie des communautés naturelles. Si le pasteur a devoir de provoquer l'union entre deux de ses paroissiens en désaccord, il a plus impérieux devoir de la provoquer dans la communauté du village. Une seule restriction : cette union ne doit pas être au détriment certain de la vérité ou de quelque autre valeur morale (détriment qui demande alors à être prouvé).

On pourrait ajouter d'autres considérants, celui-ci par exemple, que le P. Chenu touche simplement d'un mot, quand il parle de la « progression éducative » : collectivement tout autant qu'individuellement, le pasteur doit faire œuvre d'éducation. Or un grand principe de l'éducation, principe explicitement allégué pour la conduite des âmes par Notre-Seigneur lui-même, est le respect des temps et des moments favorables : « J'ai encore beaucoup de choses à vous dire, que vous n'êtes pas en état maintenant de porter; mais quand l'Esprit de vérité sera venu, il vous guidera vers la vérité tout entière... »

L'éducateur d'une paroisse sait se souvenir de cela et, fidèle à l'exemple du Christ et de saint Paul qui n'ont pas condamné l'esclavage mais ont posé les principes d'où sortirait un jour la transformation sociale du monde, il sait ne pas condamner une manière de faire, quand son peuple n'est pas en état de comprendre ou de « porter » sa condamnation. Mais il dépose alors patiemment, à l'intérieur des âmes, les germes chrétiens que l'Esprit fera croître « jusqu'à la vérité tout entière ».

C'est toute une théologie, une théologie de la grâce et de la nature,

qui est incluse dans les réflexions et les décisions du curé de X... Explicitons-la, pour juger en clair — et en vérité chrétienne — ces réflexions et ce comportement concret.

Sous les divers cas qu'il a intentionnellement accumulés, M. le curé a posé et élaboré le principe de l'union comme expression concrète de la charité, entendez tout de suite non de la charité interindividuelle, mais de la charité communautaire, selon son engagement dans les structures mêmes des communautés inspirées et constituées par la nature sociale de l'homme. (Les théologiens jusqu'ici ont beaucoup moins considéré cette seconde moitié de la charité chrétienne.) Ce principe de l'union de charité, il le faut traiter non en développement théorique ni en déduction logique, mais par la considération des états de vie où effectivement il s'engage pour se réaliser. On n'unit pas un homme et une femme en état de mariage comme on unit deux ouvriers au travail; on n'unit pas un Français et un Allemand comme on unirait deux camarades du même village; on n'établit pas des relations entre les hommes en 1947 comme on le faisait au temps de la Féodalité. Les mêmes principes commandent des situations aussi diverses; mais il ne se réaliseront *en vérité* qu'en respectant la diversité de ces situations. Une charité qui escamoterait ces diversités procéderait de certain évangélisme absolutiste, qui n'est pas loin du totalitarisme qui sacrifie la personne et ses libertés à « l'unité ».

Le principe de l'union est l'expression même de la charité : amour et division sont exactement contradictoires. Union dans la vérité et dans le bien. Sinon, c'est fausse union, et corruption de l'amour. Et il est admirable, autant que délicat, de discerner les points de synthèse où se coordonneront de l'intérieur charité et vérité. Comment cela ?

En voici l'une des bases : *la prise en considération respectueuse et cordiale des communautés naturelles*. C'est-à-dire que la charité trouvera son statut, son équilibre, ses règles par cette « incarnation » même dans/les communautés que crée la nature entre les hommes : communauté familiale, communauté de travail, communauté géographique (de village, par exemple), communauté nationale.

Certes, la charité chrétienne et son union sont au-delà et au-dessus de ces communautés naturelles, et seules ont valeur de salut. Bien plus, la charité est le haut principe d'une autre communauté : la communauté des chrétiens, constituée dans l'Église, corps mystique du Christ. Communauté qui aura ses lois et ses exigences, spirituelles et institutionnelles, face aux communautés naturelles. Mais cette transcendance ne ruine ni ne réduit l'*incarnation* de la charité, personnelle et collective, dans les communautés qui en seront le sujet humain. Pas plus que la grâce ne détraque les structures psychologiques de l'homme. Pas plus que le Verbe dans le Christ ne réduit la qualité de sa nature humaine.

La « politique » chrétienne de l'union, à tous les échelons communautaires, est donc profondément fondée dans la loi même de l'économie du salut, je veux dire non seulement de l'union dans une simple expansion d'amour fraternel avec sa sympathie compatissante, mais dans la construction effective d'une Chrétienté.

Ainsi, plus nous nous rendons compte que la diffusion apostolique de la grâce s'accomplit non seulement par des saluts personnels juxtaposés, mais par l'assomption des communautés humaines (non pas « sauver mon âme », mais « sauver le monde », comme disait déjà Lacordaire), plus notre charité doit réaliser l'union dans et par ces communautés naturelles. Plus aussi la communauté mystique et ecclésiale, qu'accomplit cette charité, doit prendre en considération respectueuse et cordiale, j'allais dire constitutionnelle, ces communautés naturelles, selon leur autonomie juridique et morale. Sinon ce serait évasion, ou cléricalisme larvé.

Et si nous vivons dans une conjoncture où les puissances communautaires, à tous les plans, s'avèrent essentielles à la croissance matérielle et morale des personnes, notre apostolat devra plus que jamais se construire en fonction de ces forces collectives, à l'encontre d'un individualisme décidément périmé.

Je ne m'excuse pas de ces considérations abstraites, et je demande instamment au lecteur de les méditer longuement et profondément, dans cette abstraction précisément, car c'est grâce à cette abstraction que premièrement nous dominerons l'imbroglio passionné des situations locales, et que surtout nous entrerons dans les hautes vues qui stratégiquement commandent les positions d'ensemble en apostolat.

Avant de passer aux applications, désormais éclairées par le fond, notons une donnée de fait capitale : en ce moment, dans ce monde douloureux du XX^e siècle, les communautés naturelles sont, à des degrés divers d'ailleurs, paganisées, c'est-à-dire organisées, en elles-mêmes et dans leurs relations, hors de toute influence de la grâce, hors de sa valeur guérissante, donc hors de la présence du Christ. À des degrés fort divers, ai-je dit; ce qui fait présager des tactiques apostoliques très diverses, selon les lieux, les coutumes collectives, les interférences sociales, etc... Relativisme fondé non sur je ne sais quel libéralisme ou laxisme, mais sur la loi même tant des communautés que de l'économie de la grâce. Mais cet état « païen » des communautés ne discrédite pas leur nature, leur ressource humaine, leurs droits originels. La charité des chrétiens, mieux : de la communauté chrétienne, aura précisément pour effet de restaurer cette vigueur naturelle et cette quantité institutionnelle.

Passons donc aux applications, dans cette communauté rurale, au vieux fond chrétien, mais menacée d'une division croissante. Voici les points de rencontre — d'union ou de friction — que signale le curé entre les chrétiens et le rythme de la vie du village :

les horaires (on sait assez quelle importance et quelle matière à chicane présentent les horaires dans les communautés, ou dans les rencontres de communautés);

les dates des fêtes traditionnelles;

le rythme des travaux et des jours dans la vie paysanne;

le respect des autorités légitimes dans cette communauté de base;

les loisirs, soit ceux des enfants, soit ceux des adultes (zone dont nous percevons de mieux en mieux la valeur humaine dans le monde du XX^e siècle);

enfin l'école, qui dépend de la famille premièrement, mais non pas de la seule famille.

Ne nous attardons pas à l'analyse casuistique de chacun de ces éléments. Insistons seulement sur le relativisme qui s'impose : on laissera les enfants manquer la messe le 19 mars, mais non certes le 15 août; on interdira un bal masqué, mais non un divertissement familial villageois; etc... « Je conduis mon peuple », dit très bien M. le curé.

Les éléments et les mesures de ce relativisme, ce sont :

les variantes locales (je ne procéderai pas à Saint-Philbert-de-Grandlieu, sous climat vendéen, comme à Pantin ou à Montreuil);

la progression éducative;

le passage des principes (stricte justice) à l'action concrète (équité);

la coordination des deux éléments régulateurs : l'idéal des pratiques positives de la loi chrétienne, la charité fraternelle supra-individuelle dans les communautés de vie.

Je n'entreprends pas ici de discussion au sujet du bal, parmi les loisirs envisagés. Je tiens seulement que le bal n'est pas *per se* mauvais, et donc n'est pas condamnable *a priori*. Les discernements certes sont très délicats; ils ne sont pas impossibles. Voyez les positions concrètes et constructives prises récemment, en son Conseil national, par la J. O. C. (publiées par les *Cahiers d'Action religieuse et sociale*, 1^{er} janvier 1947, p. 179) : c'est plus efficace et plus vrai que des fulminations incontrôlées. Mais là encore le curé de Pantin ne procèdera pas comme le curé de Vendée.

CONCLUSIONS

1. Le Christ est venu pour « séparer » ! Oui, mais il refuse absolument aux apôtres de séparer l'ivraie du bon grain. Paradoxe du royaume de Dieu sur terre. Vous ne le résoudrez pas en supprimant l'un des termes. Les chrétiens ne se sont-ils pas trop « séparés » au XIX^e siècle ?

2. Ne cédons pas à la « cléricalisation », sous couleur de sanctifier. La communauté mystique et ecclésiale des chrétiens ne doit pas empêter sur les communautés naturelles.

3. Dans le doute, tout bien pesé, que prévale l'amour et donc l'union. M. le curé de X., aurait peut-être pu « déclarer la guerre », lors de l'arrivée intruse du secrétaire de mairie. Il a vaincu, sans guerre, par la charité. C'est la vraie victoire du Christ.

4. Que si, dépassant ce cas de conscience, vous voulez méditer sur l'idéal de chrétienté que comporte sa solution, lisez les chapitres de Maritain sur « l'idéal d'une nouvelle Chrétienté », dans son ouvrage *Humanisme intégral*. Beau témoignage et grande théologie.

M.-D. CHENU.